



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040713

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/02/2026 16H22 C:005360 I:20711
V/REF : 1051958
V/Email reçu le Mardi 17/02/2026 a 16H22

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04221
IMMEUBLE : 161 GENAS -4221
161, ROUTE DE GENAS
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 21 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE NAU 161 ROUTE DE GENAS - RESIDENCE - RECUPERER LES CLEF A L'AGENCE
MOTIF : INTERVENIR POUR :

- REGLAGE DU FERME PORTE *2 PORTES ACCES CAVE
- REGLAGE DU FERME PORTE ESCALIER 6EME ETAGE
- REGLAGE DU FERME PORTE ESCALIER RDC
- REGLAGE DE LA PORTE DU HALL (IL FAUT QUE LA PORTE SE FERME)

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24/02 A 10H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS (PORTE ESCALIER 6EME ETAGE, RDC ET
PORTE HALL)
REGLAGE DES PORTES AVEC LES FERME-PORTES
CONTROLE

ATTENTE ACCES PORTE DE CAVES AUPRES D'UN LOCATAIRE
INTERVENTION A PARTIR DES DEUX PORTES ACCES CAVES
IMPOSSIBLE D'EFFECTUER UN REGLAGE FERME PORTE
- ILS SONT HORS SERVICE
REPLI DU CHANTIER

LE 09/03 A 13H30 :
RECUPERATION DES CLEFS EN AGENCE
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REMPLACEMENT DE DEUX FERME-PORTES ACCES CAVE
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

RESTITUTION DES CLEFS DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'AGENCE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 10/03/26 a 09H04 jasmine.defdaf@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 a 09H04 M. L. JOUMNI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040713

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MP LGESTION EMAIL en CC le 24/02/26 a 19H49 jasmine.defdaf@semcoda.com

MP LGESTION Email envoyé le 24/02/26 a 19H49 M. L. JOUMNI

PREVOIR :

- LES ACCES PORTE CAVES
- REMPLACEMENT DE DEUX FERME-PORTES ACCES CAVES

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
2,00	MS00045-Rempl.Ferme porte hydr.force n°3	3	361,90	723,80
TOTAL H.T.				780,67
T.V.A. a 10,00%				78,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>858,73</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1051958 du 17/02/2026

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Voir liste annexe

Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-61517100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 04/03/2026

Observations

CLES ACCES RESIDENCE EN AGENCE

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00022 Réglage de ferme porte hydraulique graissage des paumelles, pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions AU 161 ROUTE DE GENAS 69100 VILLEURBANNE - REGLAGE FP X 2 PORTES ACCES CAVE AU RDC - PORTE ESCALIER 6EETAGE - PORTE ESCALIER RDC	4,00	82,72	330,88	33,09	363,97
MS00053 Réglage de porte de hall ou porte extérieure compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions AU 161 ROUTE DE GENAS - REGLAGE PORTE DE HALL IL FAUT QUE LA PORTE SEFERME	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
				Total H.T.	439,45
				Total TVA	43,95
				Total TTC	483,40

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1051958 du 17/02/2026

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par DEFDAF Jasmine le 17/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
04221-00001 VILLEURBANNE ROUTE DE GENAS 69100 VILLEURBANNE		
04222-00001 VILLEURBANNE AVENUE GENERAL LECLERC 69100 VILLEURBANNE		

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **ROUTE DE GENAS 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **17/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1051958